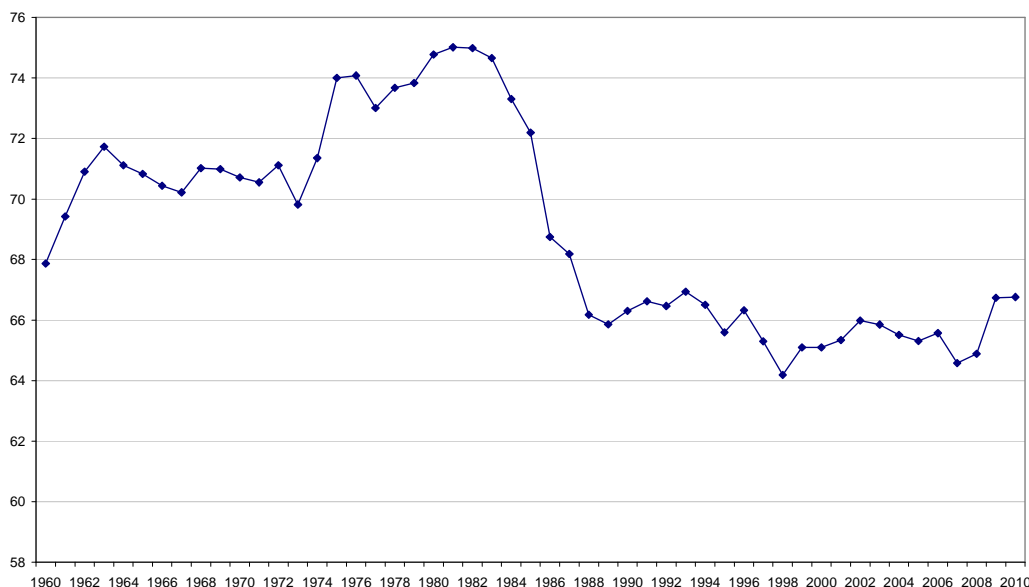


Indicateur n° 8 : Évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part des salaires dans la valeur ajoutée (en %)



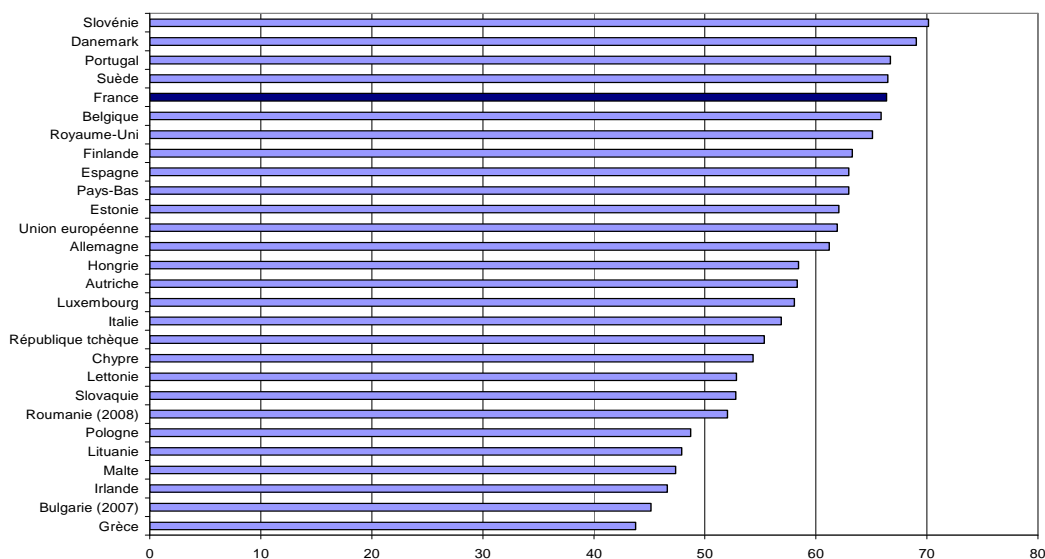
Source : comptes nationaux base 2005, INSEE. Champ : sociétés non financières.

En 2010, la rémunération des salariés, soit les salaires « super-bruts » incluant les cotisations employeurs, représente 66,8 % de la valeur ajoutée des sociétés non financières. Cette part des salaires dans la valeur ajoutée reste stable par rapport à 2009. Après une hausse en 2009 du fait d'une plus forte dégradation de la valeur ajoutée que des salaires lors de la crise économique, la valeur ajoutée et les salaires ont évolué au même rythme en 2010 (voir la note de conjoncture de décembre 2010 de l'INSEE pour plus de détails).

Depuis 1960, la part des salaires dans la valeur ajoutée a connu en France des évolutions très contrastées. Quatre périodes différentes peuvent être distinguées. Une période de stabilité relative jusqu'au premier choc pétrolier, suivie d'une période de forte croissance jusqu'en 1984. Depuis 1985, la part des salaires dans la valeur ajoutée a diminué de près de 10 points, et est de nouveau relativement stable depuis 1988, autour de 66 %.

De 1960 à 1973, la France connaît une période de très forte croissance. Avec un taux de chômage faible, les salaires augmentent et les gains de productivité permettent de maintenir les bénéfices des entreprises : la part des salaires dans la valeur ajoutée augmente au tout début des années soixante pour se stabiliser ensuite autour de 70 %. A partir de 1973, les chocs pétroliers altèrent cet équilibre. La forte hausse des prix qui se développe alors entraîne un accroissement de la rémunération du facteur travail, les salaires étant indexés sur l'inflation. Durant les huit années qui suivent, ce phénomène, conjugué au ralentissement économique lié à la crise, contribue à accroître sensiblement la part des salaires dans la valeur ajoutée de 70 % à 75 %. L'année 1982 marque une rupture : le chômage augmente et une politique de modération salariale est mise en œuvre. La lutte contre l'inflation se traduit par un affaiblissement des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix. La rigueur salariale observée jusqu'en 1988 se traduit donc par une réallocation de la valeur ajoutée au profit du facteur capital. Le partage de la valeur ajoutée est fortement marqué par cette politique et la part des salaires dans la valeur ajoutée perd neuf points en six ans. Enfin, depuis les années 1990, la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et profits reste relativement stable. La part des salaires se situe autour de 66 %, soit un niveau inférieur aux années antérieures aux chocs pétroliers. Toutefois, cette stabilité apparente résulte de deux évolutions de sens contraire : une baisse des cotisations sociales employeurs, d'environ deux points de la valeur ajoutée, compensée par une augmentation des rémunérations brutes.

Part des salaires dans la valeur ajoutée dans les pays de l'Union Européenne en 2009 (en %)



Source : Eurostat. Champ : sociétés non financières.

En 2009, au sein de l'Union européenne, les salaires représentent en moyenne 62 % de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières. La France fait partie des pays pour lesquels cette part est la plus élevée : elle est de 66 % en 2009. Seuls la Slovénie, le Danemark, le Portugal et la Suède présentent une part des salaires dans la valeur ajoutée plus importante. Toutefois, la comparaison entre les niveaux présente des limites : en effet, la valeur ajoutée brute est calculée hors taxes (TVA...) et l'importance de celles-ci diffère selon les pays.

Une comparaison internationale serait plus particulièrement pertinente sur les évolutions du partage de la valeur ajoutée depuis les années soixante, toutefois, les données disponibles ne le permettent pas. Néanmoins, de nombreuses analyses montrent que les grandes évolutions observées en France ont été similaires à celle de la plupart des pays avancés : une part salariale à peu près stable dans les années 1960 jusqu'à la crise du milieu des années 1970 ; une augmentation brutale par la suite ; puis un retournement de tendance au début des années 1980 avec une baisse régulière suivie d'une relative stabilisation. Ce profil d'évolution s'observe plus particulièrement dans les pays d'Europe continentale tandis que les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Canada) ont connu au cours de cette même période des fluctuations de plus faible ampleur.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 8 :

Le champ étudié est celui des sociétés non financières. Bien que ce secteur institutionnel ne représente que 55 % de la valeur ajoutée de l'économie nationale (en 2008), le choix de se réduire à ce secteur s'explique avant tout par le mode de calcul particulier de la valeur ajoutée dans les autres secteurs : par exemple, la valeur ajoutée des banques ne concerne que les commissions facturées auprès de leurs clients et les marges sur la gestion des dépôts et l'octroi des crédits. Les autres activités financières telles que les plus ou moins values latentes sur les produits financiers sont traitées dans le compte financier (pour plus détails, voir l'article de P.-A. Pionnier, « Le partage de la valeur ajoutée en France, 1949-2008 : aspects méthodologiques », INSEE, Economie et Statistique n° 422, 2009). Toutefois, les évolutions observées sont assez voisines de celles d'un autre indicateur calculé par la Commission européenne : la part des salaires dans l'ensemble de l'économie, corrigée des entrepreneurs individuels.

Sont ainsi exclus du champ les entrepreneurs individuels, qui ne perçoivent pas de salaires, les entreprises financières et les administrations publiques. La notion de salaire utilisée par le calcul est brute et inclut les sommes versées au titre de l'intéressement, de la participation mais également les cotisations sociales à la charge des employeurs, effectives et imputées.

Pour aller plus loin, se reporter à : J.-P. Cotis, « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts des rémunérations en France », INSEE, mai 2009 ou Argouarc'h J., Debauche E., Leblanc P., Ourliac B., 2010 « Comment expliquer les évolutions de l'emploi depuis le début de la crise », INSEE, note de conjoncture de décembre 2010.